

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI**

**CONTENU NET :**

# Diphacin 120

**RODENTICIDE UNIVERSEL CONCENTRÉ EN POUDRE**

**tue les rats et les souris**

**GARANTIE :** Diphacinone (présente sous forme de sel de sodium) ..... 0,106 %  
2-Diphénylacétyl-1,3-indandione

**AVERTISSEMENT**

**(Skull & Crossbones Graphic)**

**POISON**

Anticoagulant pour le contrôle des rongeurs

**COMMERCIAL**

Usage réservé uniquement aux opérateurs antiparasitaires certifiés, aux exploitants agricoles et aux personnes autorisées dans le cadre d'un programme de lutte antiparasitaire reconnu par le gouvernement.

**(Rat Graphic)**

N° D'HOMOLOGATION 11592 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

HACCO, INC. 110 Hopkins Drive • Randolph, WI 53956 U.S.A. 1-800-498-5743

**PRÉCAUTIONS :** **GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS, DES ANIMAUX DE COMPAGNIE ET DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE.** Peut être nocif ou létal si ingéré ou absorbé par la peau. Porter des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation du produit et de l'élimination des carcasses de rongeurs, des appâts inutilisés et des contenants vides. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou aller aux toilettes. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit. Laver les vêtements contaminés séparément, à l'eau chaude et au savon, avant de les porter à nouveau. **TENIR À L'ÉCART DES ALIMENTS DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE.** Porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des chaussettes et des chaussures, des gants résistant aux produits chimiques, un respirateur muni d'un filtre antipoussières et antibrouillard de pulvérisation approuvé par le NIOSH, ainsi que des lunettes protectrices lors du transvasement et du mélange du concentré avec l'appât.

**PREMIERS SOINS :**

**En cas de contact avec les yeux,** les rincer avec de l'eau pendant 15 minutes.

**En cas de contact avec la peau,** laver au savon et à l'eau.

**En cas d'ingestion,** faire boire un ou deux verres d'eau à la personne et provoquer le vomissement en touchant le fond de sa gorge avec un doigt ou un objet à bout arrondi; répéter jusqu'à ce que le liquide vomi soit clair. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne sans connaissance. Signaler immédiatement à un médecin ou à un centre antipoison tous les cas d'ingestion de ce produit. Prévenir immédiatement un vétérinaire lorsque l'empoisonnement d'un animal de compagnie ou d'élevage est suspecté. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** La vitamine K1, par injection intramusculaire ou sous-cutanée ou par ingestion orale, est conseillée comme remède curatif pour l'empoisonnement par un anticoagulant. La gravité du cas mesurée par l'établissement du temps de prothrombine prolongé (P.T.) déterminera la thérapie appropriée. La surveillance du temps de prothrombine indiquera si des traitements répétés s'imposent. □□

**RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT :**

Garder ce produit hors des lacs, des cours d'eau et des étangs.

**MODE D'EMPLOI :**

Ce produit peut être employé dans les habitations, les bâtiments agricoles, les établissements de restauration, les compartiments à grains (vides), les usines de transformation (d'aliments pour les animaux et de produits alimentaires ou non alimentaires) et les aires d'entreposage (d'aliments pour les animaux et de produits alimentaires ou non alimentaires).

**Aires de restauration et installations de fabrication, de transformation et d'entreposage des aliments:**

Installations indirectement reliées à la transformation alimentaire : Usage réservé uniquement aux installations de produits non-alimentaires où les denrées destinées à la consommation humaine ou animale, de même que l'équipement servant à l'emballage et à la manutention ne sont jamais laissés à découvert. Installations où sont transformés, entreposés et servis des aliments destinés à la consommation humaine ou animale: Usage réservé uniquement aux installations de transformation des aliments et de la viande lorsqu'elles ne sont pas en activité. Ranger ou couvrir tout aliment, matériel d'emballage et ustensile avant de disposer l'appât dans les points d'appât. Retirer tous les appâts et les carcasses de rongeurs avant la réouverture des installations (y compris les aires d'entreposage et de restauration). Si le produit pénètre sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres.

**RESTRICTIONS D'UTILISATION:** L'appât DOIT être placé dans un point d'appât protégé ou dans un endroit hors de portée des enfants, des animaux de compagnie ou des animaux d'élevage. NE PAS placer l'appât là où il risquerait de contaminer des aliments ou encore sur des surfaces venant en contact direct avec des aliments.

Pour une utilisation sécuritaire du produit, le point d'appât protégé doit présenter les caractéristiques suivantes :

- il doit être fabriqué avec un matériau d'une grande solidité (p. ex. métal ou plastique moulé par injection) afin que les enfants et les animaux non ciblés ne puissent le détruire;
- l'entrée doit être conçue de façon à ce que les enfants et les animaux non ciblés soient incapables d'atteindre l'appât;
- la structure interne doit faire en sorte que l'appât n'en tombe pas si le point d'appât est secoué;
- le panneau d'accès à l'intérieur doit se fermer de façon sécuritaire et pouvoir être verrouillé (p. ex. au moyen d'une vis ou d'un cadenas);
- l'ensemble du dispositif doit pouvoir être fixé de façon sécuritaire (p. ex. en le clouant en place);
- il doit porter la mention « DANGER POISON ».

**PRÉPARATION DE L'APPÂT :**

Peut être utilisé humide ou sec. Pour préparer un appât liquide, dissoudre 48 grammes de Diphacin 120 Universel concentré en poudre dans 1 litre d'eau. Pour préparer un appât sec, mélanger, en se basant sur le poids, une partie de concentré avec 19 parties d'un substrat approprié comme la semoule de maïs, oules flocons d'avoine, afin d'obtenir un appât

contenant 0,005 % de diphacinone. Placer l'appât à des endroits fréquentés par les rats et les souris, tels que des tunnels, des aires de nutrition et des pistes. L'appât liquide devrait être placé dans des réservoirs d'eau de verre. Pour tuer les RATS, employer au moins 250 grammes d'appât par station-appât et augmenter la quantité si l'infestation est grave. Pour tuer les SOURIS, placer de 15 à 60 grammes d'appât à des intervalles de 2 à 3 mètres. Remplacer l'appât lorsqu'il est humide ou moisi. Maintenir un approvisionnement ininterrompu d'appât jusqu'à ce que les rats ou les souris cessent d'en consommer.

**ENTREPOSAGE:**

Conserver dans un endroit frais et sec, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et des autres produits chimiques. Ranger la portion inutilisée du produit dans son contenant d'origine, dans un endroit sûr à l'abri des enfants et des animaux non ciblés.

**ÉLIMINATION DU PRODUIT :**

Ne pas réutiliser le contenant vide. Jeter les appâts non utilisés ou avariés conformément aux exigences locale. Suivre la réglementation provinciale en ce qui concerne tout nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination. Rendre le contenant vide inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, ainsi que pour le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale.

**ÉLIMINATION DES RONGEURS MORTS :**

Jeter les souris ou les rats morts avec les ordures ou en les enterrant.

**AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.